

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-04-20x-00516 Référence de la demande : n°2019-00516-031-001

Dénomination du projet : Biopsies de peau et lard de cétacés dans les eaux de Saint Pierre et Miquelon

Lieu des opérations : -Département : Saint-Pierre et Miquelon

Bénéficiaire : Kiszka Jérémy – CNRS CEBC Chizé FIU

MOTIVATION ou CONDITIONS

Réalisation de biopsies sur 10 espèces de cétacés (baleines, rorquals et dauphins) fréquentant les eaux de Saint Pierre et Miquelon, par un chercheur de l'UMR Chizé-Université de la Rochelle (Jeremy Kiszka), spécialiste des cétacés sous le couvert de Cécile Vincent de l'UMR, dont les compétences en matière de biopsies sont reconnues (des autorisations de ce type leur ont été déjà accordées par le passé).

Les biopsies sur 30 animaux par an de chaque espèce pendant 3 ans (adultes à l'exception des femelles avec jeunes) permettront de mieux comprendre le comportement alimentaire de ces espèces, leur exposition à la pollution et la structure des populations.

Ce projet se situe dans le cadre du projet COPEMAN (étude des conflits pêche-cétacés) financé par l'AFB notamment.

Compte-tenu de la valeur ajoutée des biopsies en matière de connaissance et au faible impact quant au dérangement, des précautions qui seront prises dans ce domaine, de l'expertise dans cette technique des demandeurs et de la nécessité de mieux connaître les espèces fréquentant les eaux de Saint Pierre et Miquelon, le CNPN émet un avis favorable en demandant toutefois:

- que lui soit communiqué le programme COPEMAN;
- qu'un CR de chaque manipulation annuelle lui soit adressé.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 24 juin 2019

Signature :

